

Convention on Health Analysis and Management

CHAM 2014

Entre liberté de prescrire et nécessité de réguler, que faire ?

Jean-François Bergmann, Jean-Luc Harousseau
Modérateur : Jean-François Lemoine

1. Un contrôle des dépenses de santé jugé nécessaire

Depuis le 1^{er} novembre 2014, les médecins doivent soumettre une demande à l'Assurance Maladie avant de prescrire la Crestor et l'Ezetrol, deux médicaments contre le cholestérol. Cette mesure est contestée par les médecins. Elle répond évidemment à des préoccupations économiques et à un objectif de maîtrise de l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie). Plutôt que d'engager de vastes réformes, le Gouvernement définit de nombreuses mesures d'économies. Ces mesures ne visent pas uniquement à réduire les dépenses, mais à revenir sur des produits dont le ratio coût/efficacité est jugé insuffisant. Elles résultent donc d'une évaluation réalisée par la communauté scientifique.

2. La médecine libérale, une profession totalement libre

La liberté de prescrire constitue l'acte fondamental de création de la médecine de ville. Les médecins généralistes peuvent exercer jusqu'à 90 ans, ne sont pas tenus de se former, ne sont pas contraints d'opter pour l'informatisation et peuvent recevoir autant de patients qu'ils le souhaitent. Ils disposent donc d'une très grande liberté. Si les nouveaux médecins sont favorables à un cadrage de la prescription, les décideurs, d'une autre génération, ont une position plus conservatrice.

3. L'intérêt du patient *versus* l'intérêt de la société ?

Selon la Déclaration universelle des droits de l'homme, la liberté consiste à faire ce que l'on veut à condition de ne pas nuire à autrui. Dans le cas du médecin, cela pourrait consister à ne pas nuire au patient. En réalité, dans un contexte économique de crise, le médecin ne doit pas nuire à la société et à la pérennité du système social français. Par ses choix, le médecin peut impacter la capacité financière du système à développer l'innovation. Or le corps médical, pendant longtemps, n'a pas été formé à cette médico-économie.

4. L'information sur le bon usage du médicament

L'Assurance Maladie doit associer les médecins si elle souhaite que l'information relative au bon usage des prescriptions et des médicaments permette un contrôle des dépenses. Une information pertinente et partagée pourrait constituer une forme de régulation naturelle.